Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 juin 2026

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 089-218903466-20260601-2026_038-DE

DÉLIBÉRATION N°2026-038

OBJET : Nomination des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

En exercice : 23
Membres
Présents : 18
Pouvoirs : 3
Absents : 5

Le premier juin deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNEAUD, Maire.

Les membres présents en séance :
Christian BRUNEAUD, Marjorie THEVENOT, Marjorie VILLENEUVE, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Arielle CHEMINANT, Jean-Jacques DARGÈRE, Hiên PHAN, Marie-Pierre VAUX, Isabelle RAPIN, Olivier LANSIAUX, Florence BAUDIN, Mylène SINET, Patrick TUIS, Chrystelle EDOUARD, Richard FAURE, Aurélien HELLÉ, Anne Sophie DA COSTA, Bertrand POUSSIERRE

Les membres ayant donné un pouvoir :
Adel BOUAKLINE pouvoir à Christian BRUNEAUD, Guy PERETZ pouvoir à Marie-Pierre VAUX, Jean-Claude LABOZ pouvoir à Marjorie VILLENEUVE

Les membres absents et/ou excusés :
Adel BOUAKLINE, Guy PERETZ, Jean-Claude LABOZ, Philippe THOMAS, Stéphanie ROSSE.

Secrétaire de séance : Madame Arielle CHEMINANT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Considérant que suite au renouvellement des instances municipales et communautaires, il convient de procéder à la désignation des membres de la CLECT,

Considérant la mission de la CLECT d'évaluer les transferts de compétences et donc de charges, réalisés au profit des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) soumis au régime de la fiscalité professionnel unique,

Considérant que l'évaluation doit permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à ses communes membres, en contrepartie de la perception des produits de la contribution économique territoriale, perçus par la communauté aux lieu et place des communes.

Vu la création des services communs, dans le cadre de la mutualisation, entre la Communauté de l'Auxerrois et ses communes membres.

Vu la création d'une commission mutualisation pour encadrer l'évaluation des coûts de ces services communs,

Vu la composition de la commission « suivi mutualisation » avec les mêmes membres que la CLECT, ne lui octroyant pas de pouvoir décisionnel mais rendant un avis sur la répartition des coûts liés à la mutualisation,

Vu la délibération du 22 avril 2026 du conseil communautaire fixant la composition de la commission,

Considérant que la commune de Saint-Georges-sur-Baulche doit nommer par délibération un membre titulaire et un membre suppléant,

Monsieur le Maire propose de nommer :

- Titulaire : Christian BRUNEAUD
- Suppléant : Marjorie VILLENEUVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :
  - Titulaire : Christian BRUNEAUD
  - Suppléant : Marjorie VILLENEUVE

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

- **CHARGE** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

-

Délibération adoptée par 19 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian BRUNEAUD
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 089-218903466-20260601-2026_038-DE

MAIRIE DE SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (YONNE)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE